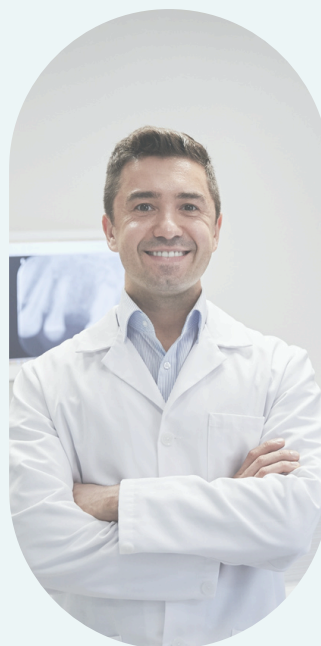




CHIRURGIENS-DENTISTES
DES PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



**URPS CHIRURGIENS-DENTISTES
DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
contact@urpscdpdl.org



SOMMAIRE

1. L'Union : les missions et le fonctionnement

1.1 Les missions

1.2 Le fonctionnement

1.3 L'organisation

1.4 Les locaux

1.5 La communication

2. Les activités de l'Union

2.1 Les actions pour l'accompagnement de l'exercice professionnel

2.2 Les actions de sensibilisation et de prévention

2.3 La contribution à l'organisation des soins

2.4 La contribution à la formation initiale

2.5 L'interprofessionnalité : la place de l'URPS dans l'InterURPS Pays de la Loire

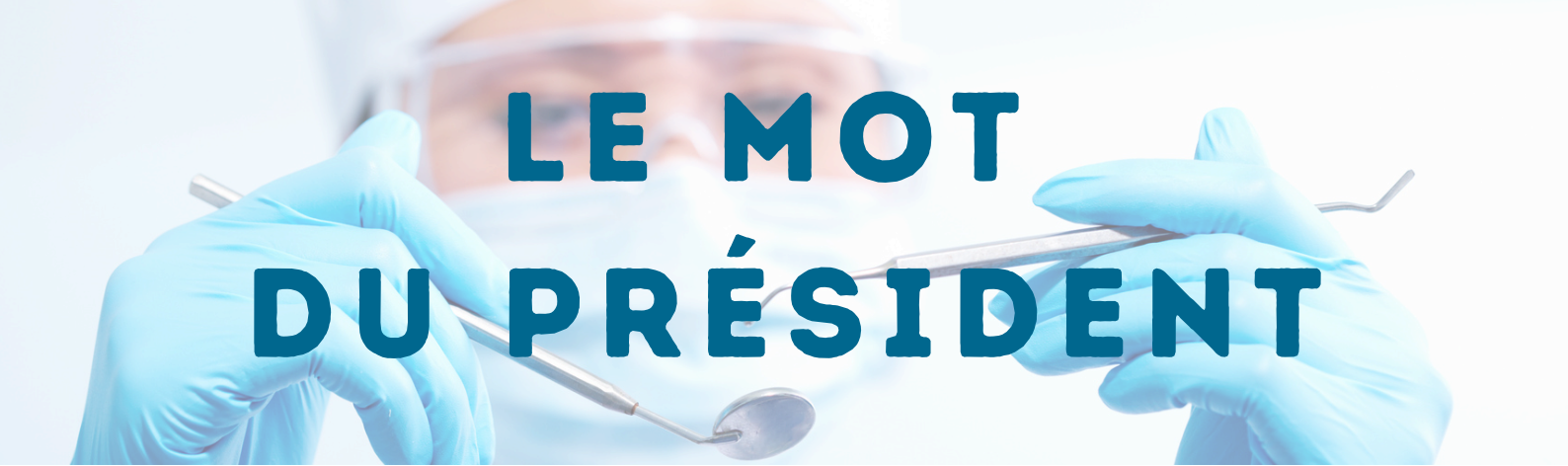
3. La représentation de l'Union

3.1auprès des Instances

3.2auprès des partenaires

3.2 Pour l'organisation territorial & les nouveaux modes d'exercice

4. Glossaire



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2024 a été marquée par le développement de l'Union et la création d'un poste de chargé de mission Soins Non Programmés en septembre, et par la réflexion sur le déménagement de la Maison des URPS, regroupée avec l'URML.

On trouvera le détail de nos différentes activités dans les pages ci-après. Retenons néanmoins que nous avons renforcé notre partenariat avec l'UFR d'Odontologie de Nantes, au travers du déploiement d'un enseignement libre choix co-construit entre nos deux entités et la poursuite de la réflexion sur un futur statut de maître de stage universitaire.

Différents webinaires ont été organisés pour les chirurgiens-dentistes, mais aussi pour d'autres professions que sont les sages-femmes et les pharmaciens.

Nous sommes, bien entendu, toujours présents dans les différentes instances régionales et départementales. A ce titre, nous sommes intervenus en demandant de voter contre la proposition de zonage émise en mars. En effet, deux territoires en Sarthe et en Mayenne empêchaient l'ensemble des départements de passer en zone sous-dotée. Cela relève de la méthodologie, mais il était important de manifester ce désaccord.

Enfin, 2025 verra le lancement d'une expérimentation d'un dispositif de soins non programmés en Vendée pour 12 mois. Pour fonctionner, le système s'appuiera sur deux matinées de régulation par semaine, effectuées par un chirurgien-dentiste posté dans les locaux du centre 15.

Au nom de toute l'équipe et des salariés de l'Union, je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Dr Dominique Brachet
Président



1. L'Union : les missions et le fonctionnement

1.1 Les missions

Créées en 2009, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont des **associations représentant les praticiens libéraux** de chacune des 10 professions de santé ayant conventionné avec l'Assurance Maladie. Les URPS sont **financées par les contributions des professionnels de santé de leur région**. Leurs missions sont :

REPRÉSENTER LA PROFESSION
AUPRÈS DES INSTANCES ET
PARTICIPER À LA MISE EN
OEUVRE DE LA STRATÉGIE
RÉGIONALE DE SANTÉ

ACCOMPAGNER LES
CHIRURGIENS-DENTISTES
LIGÉRIENS DANS LEUR
QUOTIDIEN

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES
URPS ET STRUCTURES
RÉGIONALES

VALORISER LES CHIRURGIENS-
DENTISTES ET LEUR RÔLE
D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE,
À TRAVERS LES PROJETS
INNOVANTS

1.2 Le fonctionnement

L'équipe élue

Les représentants sont **élus** pour une durée de **5 ans**. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Les membres de l'Union sont des chirurgiens-dentistes libéraux **en activité**, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail et assurant des délégations auprès des instances régionales.

L'Assemblée Générale est composée de **12 membres**.

LES MEMBRES



Dr
Dominique BRACHET
Président
(85)



Dr
Benoît PERRIER
Vice-Président
(44)



Dr
Judith ABRAHAM
Vice-Présidente
(49)



Dr
Sophie-Isabelle MARTIN
Secrétaire
(53)



Dr
Dyna BOCCARA
Trésorière
(44)



Dr
Karine GAUTIER-LEGOFF
Secrétaire Adjointe
(49)



Dr
Emmanuel DIAS
Élu
(85)



Dr
David HURTREL
Élu
(44)



Dr
Xavier DELIGNY
Élu
(72)



Dr
Caroline PALUCH
Élu
(44)



Dr
Yves AMOURIQ
Élu
(44)



Poste vacant

L'équipe salariée

- Vincent LE GLOAHEC**, Chargé de mission (1 ETP)
- Nadège PÉCHET**, Assistante de gestion (0.8 ETP)
- Elsa CROGUENNEC**, Chargée de communication (0.2 ETP)
- Emmanuelle ERNAULT**, chargée de mission SNP*(1 ETP, à partir du 2 septembre)

1.3 L'organisation

Les membres du **Bureau** se rassemblent **tous les 2 mois** afin de mettre en œuvre la politique de l'URPS et effectuer des points sur les projets et actions en cours et à venir. Ces rencontres sont également l'occasion d'évoquer les actualités de la profession.

L'**Assemblée Générale** est organisée **une fois par an**, en présence de l'ensemble des élus, des salariés, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Cette Assemblée Générale permet la validation des comptes, du budget prévisionnel et du rapport d'activité.

Une fois par an, la **commission de contrôle** procède aux contrôles et aux investigations comptables et financières. Elle est composée de 3 élus qui ne sont pas membres du Bureau.

1.4 Les locaux

Les URPS Chirurgiens-Dentistes, URPS Pharmaciens, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, URPS Infirmiers, URPS Sages-Femmes, URPS Biologistes, URPS Orthophonistes, URPS Orthoptistes, URPS Pédicures-Podologues sont **réunies dans les mêmes locaux**, « La Maison des URPS » à Nantes. Ce regroupement permet de **développer et faciliter les échanges ainsi que le travail pluriprofessionnel**. Les décisions collectives sont prises lors de l'Assemblée Générale annuelle.



3



2. Les activités de l'Union

2.1 Les actions pour l'accompagnement de l'exercice professionnel

Sensibilisation des professionnels du territoire de Saint-Nazaire Agglo

En lien avec l'ARS, et le Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI)

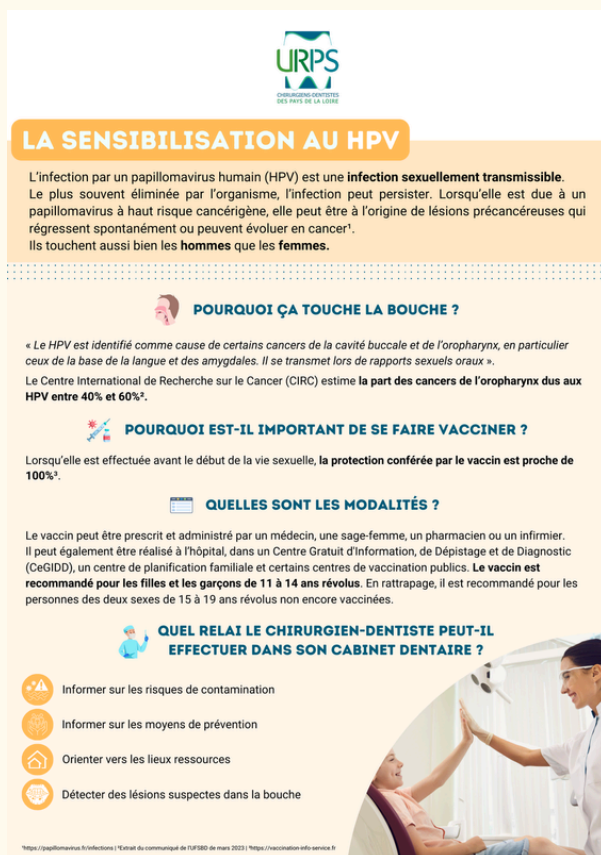
Un bilan de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) montre que la population du bassin de Saint-Nazaire présente un état de santé nettement moins bon que le reste des Ligériens. Cela se constate notamment à travers une plus grande prévalence des pathologies chroniques, mais aussi des cancers, notamment des Voies Aérodigestives Supérieures (VADS).

HPV & bucco-dentaire

Le HPV* est identifié comme cause de certains cancers de la cavité buccale et de l'oropharynx, en particulier ceux de la base de la langue et des amygdales.

En 2023, une plaquette d'information spécifique a été réalisée. Elle indiquait les liens entre le HPV et le bucco-dentaire, le relai possible du chirurgien-dentiste et les lieux ressources de Loire-Atlantique.

Afin de sensibiliser tous les chirurgiens-dentistes de la région, la plaquette a été remise en forme et adressée en 2024 à tous les cabinets dentaires.



Formation des chirurgiens-dentistes

Afin de faciliter le repérage des cancers, en lien avec l'UFSBD*, la formation « Pathologies de la muqueuse buccale : savoir bien agir selon le degré d'urgence et la gravité » a été proposée aux chirurgiens-dentistes. En 2024, 7 praticiens se sont inscrits et 4 ont participé à une classe virtuelle.

* Voir glossaire en fin de rapport d'activité



Interprétariat téléphonique

Afin de **faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes migrantes et/ou allophones**, l'URPS Chirurgiens-Dentistes, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, propose un **accès à l'interprétariat téléphonique aux praticiens de la région**.

Le partenariat est noué avec l'Association ISM Interprétariat.

« COMMENT ACCÉDER AU SERVICE ? »

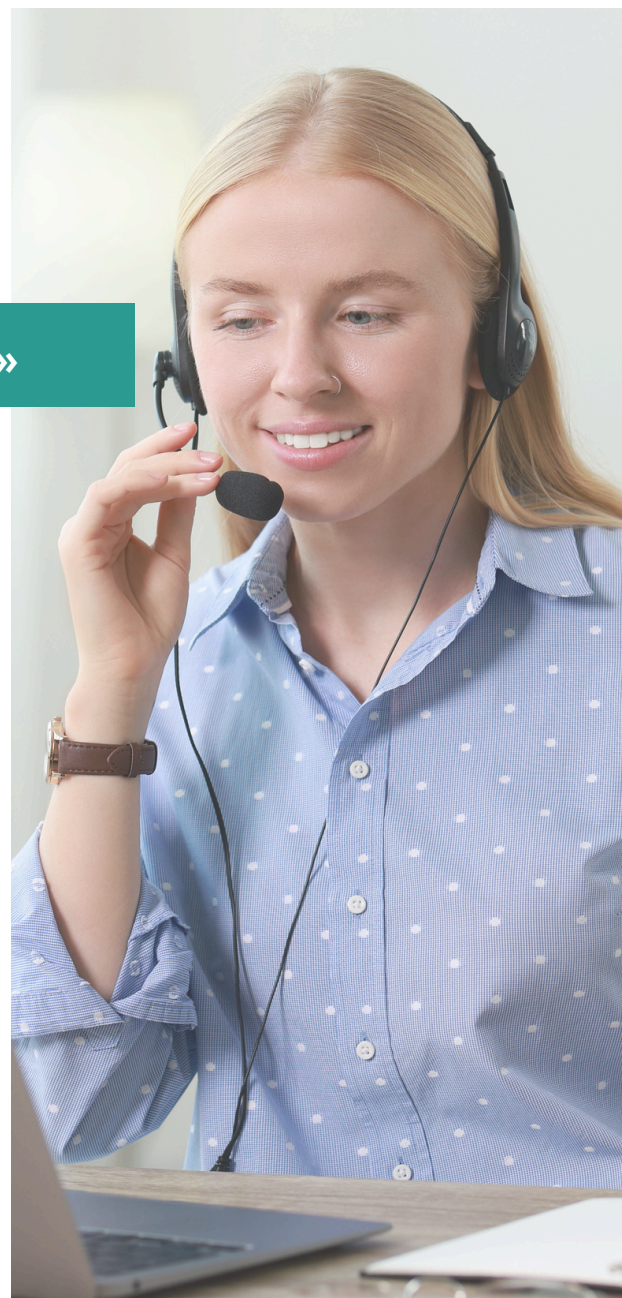
Il est nécessaire de s'inscrire, afin de recevoir le code utilisateur par SMS pour s'authentifier. La mise en relation avec un interprète s'effectue ensuite.

Au total, 35 chirurgiens-dentistes ont demandé à recevoir le code pour accéder au service.

En 2024, 3 prestations d'interprétariat ont été sollicitées par 1 chirurgien-dentiste. La langue demandée était l'ukrainien, et la durée totale de l'accès au service s'est établie à 15 minutes.

Une communication sur l'accès au service a été réalisée en lien avec l'InterURPS Pays de la Loire.

Ce service se poursuit en 2025.



Recours au cabinet dentaire des enfants et des jeunes



Situation en Pays de la Loire et en France à partir d'une analyse des données du SNDS

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire, l'UFSBD, en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé des Pays de la Loire, ont réalisé, en 2024, une étude sur le recours au cabinet dentaire des enfants et des jeunes.

Cette étude a pour objectif de décrire le recours au cabinet dentaire des enfants, des adolescents et des jeunes, âgés de 3 à 24 ans des Pays de la Loire et en France grâce à l'analyse des données du Système national des données de santé (SNDS). Les analyses portent sur le recours au cabinet dentaire en ville et à l'hôpital, et les évolutions récentes de l'âge du premier recours. Le suivi préventif, les soins conservateurs et les traitements d'orthodontie sont également observés et commentés.

L'ensemble de ces actes est décrit à l'échelle régionale et pour chaque département ligérien, et comparé au niveau moyen national. Pour certains d'entre eux, une analyse territoriale plus fine, au niveau des EPCI, est réalisée. Ces indicateurs sont également déclinés selon certaines caractéristiques individuelles, notamment la prise en charge d'une affection de longue durée et des indicateurs socio-économiques, comme le fait de bénéficier de la complémentaire santé solidaire.

Focus sur quelques éléments :

- 1 enfant ou jeune sur 2 a eu recours à un cabinet dentaire en 2023
- Forte baisse du recours après 15 ans
- Seul 1 enfant sur 10 a eu un soin conservateur associé à une pose de vernis
- Une tendance à la baisse des soins conservateurs réalisés sur les premières molaires permanentes
- 1 adolescent sur 2, entre 12 et 15 ans, a eu une prestation d'orthodontie en 2023

RECOURS AU CABINET DENTAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Situation en Pays de la Loire et en France
à partir d'une analyse des données du SNDS

Décembre 2024





2.2 Les actions de sensibilisation et de prévention

Action Nutrition Bucco-dentaire Hygiène (NBH)

Prévention de la dénutrition



L'action NBH, portée depuis plusieurs années par l'URPS, s'est poursuivie. **L'accent a été mis sur la formation des acteurs du domicile.**

FORMATION DES ACTEURS DU DOMICILE



La formation de l'UFSBD « **hygiène et santé orale des personnes prises en charge par un SSIAD** » est proposée aux SSIAD de la région. Elle est animée par un chirurgien-dentiste de la région.

Au programme de cette journée :

- partager un socle commun de connaissances autour de l'hygiène et de la santé orale
- développer les connaissances du personnel soignant et encadrant en SSIAD
- améliorer la prise en charge bucco-dentaire grâce à des outils adaptés
- intégrer la problématique bucco-dentaire dans les services de soins proposés à domicile

Les sessions organisées en 2024 :

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Vendée
Nombre de sessions	7	2	2
Profil des professionnels participants	aides soignant(e)s, infirmier(e)s, auxiliaires de vie, autres	aides soignant(e)s, infirmier(e)s	aides soignant(e)s, infirmier(e)s
Nombre de participants total par département	72	23	18

Afin de stimuler la demande, ces services sont contactés individuellement. Les sessions, organisées en lien avec les comités locaux de l'UFSBD, peuvent s'organiser par demi-journée pour s'adapter aux organisations existantes.

Dans le Maine-et-Loire, les sessions ont été mutualisées pour 3 services.

En Vendée, les sessions étaient organisées par l'ADMR 85, et les professionnels présents représentaient des services de plusieurs villes du département.

Ce programme de formation se poursuit en 2025.



FORMATION DE CORRESPONDANTS EN SANTÉ ORALE (CSO)

Ces formations sont organisées par l'UFSBD, à destination des professionnels des EHPAD. Elles visent à former un « chef de file » du bucco-dentaire en interne de l'établissement, afin de porter la dynamique, faire le lien avec les chirurgiens-dentistes et mettre en place un accompagnement individualisé du résident.

Les formations durent 2,5 jours : deux jours consécutifs et une demi-journée 6 mois après pour faire le point sur le déploiement du projet.

Formation de 2 jours	Demi-journée à 6 mois	
Vendée	Loire-Atlantique	Vendée
1 session	1 session	1 session
14 participants	8 participants	10 participants

POURSUITE DES EXAMENS BUCCO-DENTAIRES POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS EN EHPAD

Fin 2024, **973 examens bucco-dentaires d'entrée en EHPAD** avaient été réalisés par **115 chirurgiens-dentistes**.

Les feuillets d'examen sont envoyés à la demande aux EHPAD (demande par mail ou par téléphone).



RÉFLEXION SUR L'ÉLABORATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION VERS LES SÉNIORS GRÂCE À L'ASSURANCE MALADIE

Une première prise de contact avec l'Assurance Maladie a eu lieu. L'objectif était d'étudier les possibilités de diffusion de messages de prévention bucco-dentaire auprès des plus de 70 ans.

Fin 2024, le message était élaboré et reprenait les éléments suivants :

- les règles d'hygiène (le brossage et la visite annuelle)
- l'importance de l'alimentation
- les recommandations d'utilisation du fluor

Approche du patient en situation de handicap



Depuis 2020, l'URPS et Acsodent organisent des journées d'information et d'échanges pour les chirurgiens-dentistes et les professionnels du médico-social des Pays de la Loire.

En 2024, les deux structures se sont entendues pour proposer aux professionnels une journée autour de la méthodologie de soin Gineste-Marescotti : l'humanité, les techniques et principes qui facilitent le prendre-soin et l'accompagnement.

Un groupe de travail s'est formé et deux réunions se sont déroulées. Une fois le programme réalisé et la date définie, la communication a été lancée en septembre.

La journée est programmée le 30 janvier 2025.

PROGRAMME

9H30 - 17H00



LE MATIN

9H30 - 12H15

Conférence

La méthodologie de soin Gineste-Marescotti : les techniques relationnelles pour s'adapter à la singularité de la personne en situation de handicap et faciliter sa prise en soin

REPAS SUR PLACE OFFERT

L'APRÈS-MIDI

13H45 - 16H15

Ateliers - *Chaque participant assiste aux trois ateliers*

Atelier 1 : Techniques relationnelles en soin et accompagnement

Capture sensorielle, auto-feed-back, main relationnelle et main utile

Atelier 2 : Stratégie de soin et d'accompagnement

Soignant maître et soignant furtif, aide à la préhension

Atelier 3 : Techniques de mobilité assistée

Aide à la marche avec la gestion de l'équilibre à 2, remonter au fauteuil à 2

16H15 - 17H00

Synthèse et clôture de la journée

INSCRIPTION GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE

Informations : www.acsodent.org ou www.urpscdpdl.org



Sensibilisation des pharmaciens d'officine à l'hygiène bucco-dentaire

en partenariat avec l'URPS Pharmaciens



Les pharmaciens et préparateurs sont des professionnels en première ligne pour répondre aux patients sur le bucco-dentaire et sur le matériel d'hygiène. Les deux URPS se sont donc associées afin :

- d'améliorer la connaissance des pharmaciens et préparateurs sur le bucco-dentaire, particulièrement sur l'hygiène
- de favoriser la dispensation de conseils d'hygiène bucco-dentaire aux patients à l'officine
- de favoriser l'accès aux dispositifs de dépistage bucco-dentaire chez les femmes enceintes (dépistage pendant la grossesse) et chez les enfants (dispositif M'T dents) (relai des pharmaciens)



L'ACTION

L'action consistait à mettre en oeuvre des **webinaires pour les pharmaciens et l'équipe officinale**. Ils étaient animés par le Dr Benoît Perrier. Le replay de ce webinaire est disponible sur le site de l'URPS Pharmaciens.

Un webinaire a eu lieu en janvier 2024.

Quel était le contenu abordé ?

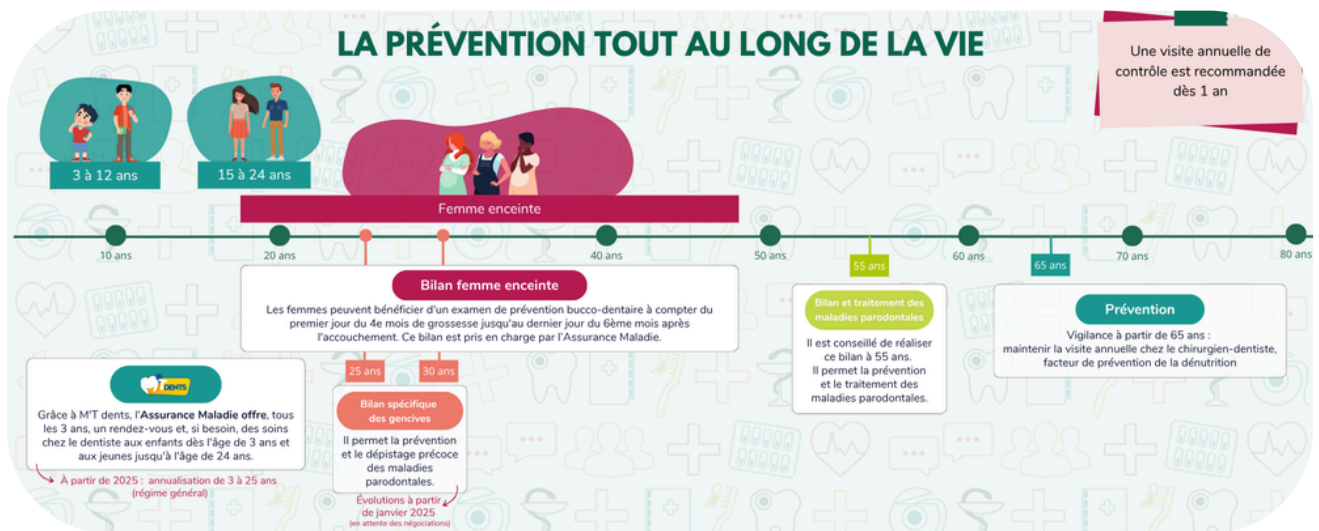
- les notions importantes sur l'hygiène bucco-dentaire
- les dispositifs de prévention existants
- les liens entre santé bucco-dentaire et certaines pathologies (ex : diabète)



Au total, **41 pharmaciens ont participé à cette action (84 étaient inscrits)**.

En parallèle, afin d'appuyer les pharmaciens dans leurs pratiques, deux documents ont été créés :

- une frise présentant les dates clés tout au long de la vie du patient et les moments où il est important de se rendre chez le chirurgien-dentiste :



- Une fiche synthétique, reprenant des recommandations sur les traitements, la prévention et l'organisation de la permanence des soins :

LES RECOMMANDATIONS

ANTICOAGULANTS : En général, il n'y a pas d'arrêt pour une chirurgie dentaire (des exceptions sont possibles)

TRAITEMENTS CANCÉREUX : Un bilan dentaire doit être réalisé pour traiter les foyers infectieux et inflammatoires avant la mise en place d'un traitement. Il est nécessaire de le rappeler au patient s'il n'a pas été fait.

CORTICOIDES ORAUX PAR SPRAY : La bouche doit être rincée à l'eau après utilisation (risque pour les muqueuses et augmentation du risque carieux)

PATIENTS DIABÉTIQUES : Il faut veiller à :
• effectuer un nettoyage interdentaire ;
• éviter une inflammation gingivale ;
L'équilibre de la glycémie est nécessaire. Une glycémie non régulée peut augmenter le risque infectieux et induire un défaut de cicatrisation

BIPHOSPHONATES : Un bilan bucco-dentaire doit être réalisé avant la première prise. Un suivi est ensuite nécessaire tous les 6 mois.

ANTIPARKINSONNIEN, NEUROLEPTIQUES, ANTIÉPILEPTIQUES, ANTIDÉPRESSEURS : Ces traitements augmentent le risque carieux et favorisent la sécheresse buccale. L'utilisation de dentifrices à haute teneur en fluor est recommandée. Si une gêne apparaît, des gels et de la salive artificielle existent.

Programme de lutte contre l'antibiorésistance : Le traitement des pathologies bucco-dentaires représente le 2ème poste de prescription d'antibiotiques en France. Cela pourrait être évité par un meilleur suivi de la population. Les patients sont malheureusement vus trop tard dans les cabinets. Un bon suivi évite ces situations.

Logos : URPS, AFS, ufsbd

LES TRAUMATISMES

CHOC, TUMÉFACTION, FRACTURE

DENT EBRANLÉE, EXPULSION

Que doit faire le patient en cas de traumatisme ?

Dans tous les cas, la prise de rendez-vous auprès d'un chirurgien-dentiste est nécessaire. En cas d'expulsion de la dent définitive, il est important de la réimplanter immédiatement après un rinçage à l'eau ou au sérum physiologique en la tenant par sa couronne et en serrant ensuite les dents. Si la démarche est effectuée tout de suite, il y a une sidération qui bloque la douleur.

ORGANISATION DE LA PERMANENCE DE SOINS AMBULATOIRE (PDSA)

Elle est gérée par chaque Conseil Départemental de l'Ordre (CDO) des Chirurgiens-Dentistes les dimanches et jours fériés.

Une régulation téléphonique est mise en place en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe. En cas d'urgence, il convient d'appeler le 15 en Loire-Atlantique et Sarthe ou le 116-117 en Maine-et-Loire et Mayenne.

En Vendée, les praticiens de garde sont annoncés sur le site du CDO (www.ordre-dentiste-85.fr) ou sur le répondeur téléphonique (02 51 37 60 99).

Logos : URPS, AFS, ufsbd

Un bilan intermédiaire a été réalisé en juillet 2024. À la suite de celui-ci, la création de capsules vidéo a été validée par l'ARS. Elles seront réalisées en 2025. Les vidéos porteront sur la parodontite, le risque carieux, la place de la santé bucco-dentaire dans les 1000 premiers jours, l'érosion et la sensibilité, et l'ostéoporose. Elles seront accompagnées de fiches récapitulatives.

La fiche spécifique a été créée pour le bucco-dentaire au sein de l'outil d'aide à la pratique officinale, porté par l'URPS Pharmaciens : **Pharmaprat**.

L'ensemble des outils réalisés seront référencés et mis à disposition sur ce site.

ICOPE PAYS DE LA LOIRE, un projet pour les chirurgiens-dentistes

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une **prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie**. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. **Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques** (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) **et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé**.

Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) 44, le GHT 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont élaboré un dispositif au sein duquel les **professionnels de santé libéraux ligériens réalisent le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, non dépendantes et vivant à domicile**.



L'expérimentation se déploie dans 7 CPTS de la région, à savoir : Grand Saumurois, Centre Vendée, Pays de Retz, Littoral Vendéen, Pays Blanc, Sèvre et Loire, Sud Loire Vignoble.

L'URPS chirurgiens-dentistes fait partie du dispositif et de la gouvernance.

En 2024, 691 inclusions ont été réalisées par les professionnels libéraux de santé ainsi que 231 steps 2 (dite étape d'évaluation suite au dépistage appelé step 1).

Points fort de l'année :

-  Finalisation de l'outil de repérage en mobilité, animation au sein des CPTS expérimentatrices sur des événements locaux
-  Prolongation et poursuite de l'expérimentation par la mobilisation renouvelée des professionnels de santé libéraux dans les CPTS expérimentatrices

Le parcours BPCO de Gustave



Les URPS Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens et l'URML Pays de la Loire ont créé le « Parcours BPCO* de Gustave ».

Ce parcours pluriprofessionnel est né de la volonté d'améliorer la prise en charge des patients atteints de BPCO en mettant en lumière le rôle de chaque professionnel de santé.

Le document illustre les étapes de prise en charge, recommandées par la HAS en novembre 2019. En 2024, la communication sur le parcours a été renforcée. Il a été adressé aux structures régionales d'exercice coordonné et valorisé dans les réseaux de chaque Union.

Sensibilisation des chirurgiens-dentistes au bon usage des antibiotiques

La stratégie nationale de prévention des infections et antibiorésistance 2022-2025, pilotée par l'ARS dans les Pays de la Loire, prévoit l'acquisition et le maintien d'un socle de connaissances sur les infections. L'axe 3 indique également « le renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé tout au long du parcours de santé du patient ».

Appuyée par le CRATB* et la Mission PRIMO*, l'ARS Pays de la Loire a mis en place un Comité de Pilotage dans le but de décliner de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie. Les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes ont été invitées à rejoindre ce COPIL.

Afin de sensibiliser, d'outiller et renforcer les connaissances de ces professionnels au bon usage des antibiotiques, les URPS ont décidé d'organiser deux webinaires :

- généralités sur le bon usage des antibiotiques
- présentation et discussions autour de deux cas cliniques
- échanges / questions

Ils se sont tenus les 18 et 20 juin et étaient animés par le CRATB Pays de la Loire. 50 professionnels de santé ont participé.

PERSPECTIVE

Suite à ces deux webinaires, et afin de mieux cerner les attentes des professionnels, une enquête a été lancée auprès de toutes les professions au dernier trimestre 2024. Les résultats seront traités en 2025.

Ecoresponsabilité en cabinet dentaire

D'après les données du Shift Project, le secteur de **la santé est responsable de 6,6 à 10% de l'empreinte carbone en France**. Il a ainsi un rôle clé à jouer dans la réduction de l'impact environnemental. Fort de ce constat, et afin d'accompagner les chirurgiens-dentistes, l'URPS s'est associée à Déclic Ecologique pour proposer un webinaire sur l'écoresponsabilité en cabinet dentaire.

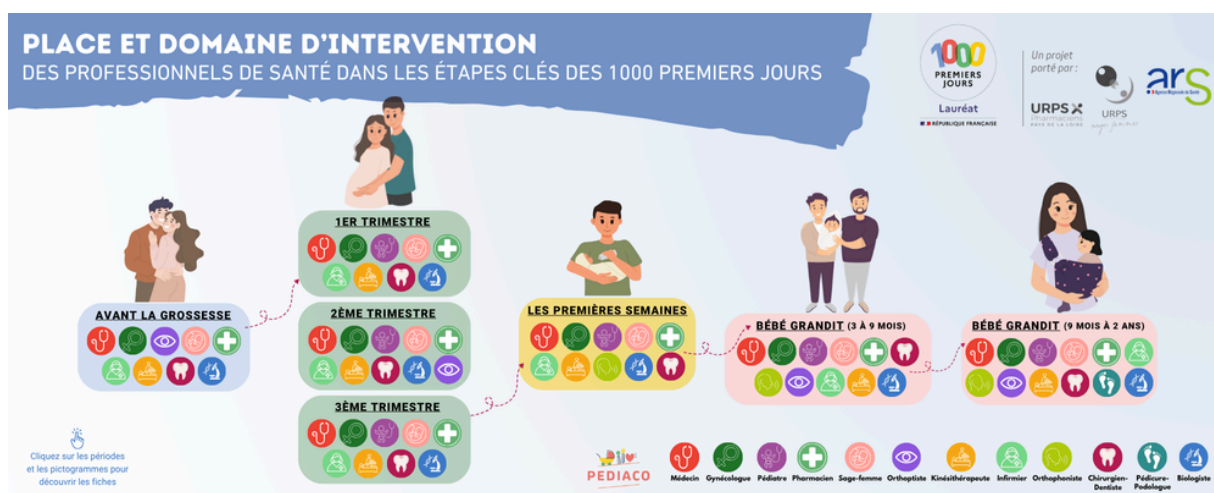
Celui-ci est prévu en **mars 2025**.

Au programme :

-  Santé environnementale : chiffres clés et enjeux
-  Optimisation de l'usage du numérique et du papier
-  Achats et dispositifs médicaux moins polluants



PEDIACO II



Dans le cadre de la campagne « 1 000 premiers jours » impulsée par Santé Publique France, les **URPS Pharmaciens et Sages-Femmes** Pays de la Loire ont organisé en 2022, des soirées d'échanges pluriprofessionnelles régionales « PEDIACO » : « Environnement, alimentation, bien-être de l'enfant : améliorer la coordination entre les professionnels intervenant au cours des 1 000 premiers jours ».

Ces soirées étaient destinées aux professionnels de santé et à leurs équipes dans le **but de favoriser l'interprofessionnalité**.

Dans la continuité, les URPS Pharmaciens, Sages-Femmes, Infirmiers, Kinés, Chirurgiens-Dentistes, Orthophonistes, Orthoptistes, Biologistes et Pédiatres Podologues ont lancé **PEDIACO II**.

Les objectifs :

- favoriser la transmission des connaissances concernant les rôles et les missions de chacun pendant les étapes clés du parcours des 1 000 premiers jours
- mettre en avant les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité

A ce titre, différents supports ont donc été réalisés :

- une frise présentant les compétences des professionnels par étapes clés
- 12 fiches présentant les interventions par profession

La fiche chirurgien-dentiste se trouve ci-dessus. Elle est disponible dans son intégralité sur notre site web, aux côtés des autres fiches par profession.

PLACE ET DOMAINE D'INTERVENTION
DU CHIRURGIEN-DENTISTE DANS LES ÉTAPES CLÉS DES 1000 PREMIERS JOURS

Avant la grossesse

- Effectuer le contrôle annuel classique pour une bonne santé bucco-dentaire
- Accompagner à l'arrêt du tabac (prescription possible de substituts nicotiniques)
- Évoquer un projet de grossesse s'il y en a. Cela permet de :
 - Informer sur la nécessité d'un suivi pendant la grossesse et donc d'anticiper le rendez-vous dès le début de la grossesse
 - Prévenir la patiente que différents maux de grossesse peuvent avoir des conséquences sur les dents (notamment du 1er trimestre pour lequel elle n'aura pas encore reçu la feuille pour le bilan bucco-dentaire recommandé)

Grossesse 1er trimestre

- Accompagnement de la femme enceinte en cas de reflux, nausées, vomissements, changement d'alimentation
- Prescription de traitements de substitution nicotinique

Grossesse 2ème et 3ème trimestre

- Examen bucco-dentaire
Valable du 4ème mois de grossesse jusqu'au dernier jour du 6ème mois post-accouchement
Ce bilan comporte une partie de prévention pour la femme enceinte et pour le bébé à naître.
- Pour la femme, ces conseils personnalisés porteront sur :
 - L'hygiène bucco-dentaire
 - L'alimentation pendant la grossesse
 - Les maux de grossesse
 - Les méfaits du tabac, de l'alcool et autres substances
- Les soins dentaires sont possibles, la meilleure période se situant entre le 4ème et le 8ème mois de grossesse.
- Pour le bébé à naître, ces conseils porteront sur :
 - L'hygiène des premières dents et le rôle du fluor
 - Le syndrome du biberon
 - La contamination parents/enfant
 - La visite chez le chirurgien-dentiste
- Pourront également être abordés les sujets de :
 - L'allaitement
 - La diversification l'alimentaire
 - La ventilation, la déglutition et la mastication
 - Les poussées dentaires
- Prescription de traitements de substitution nicotinique
- Prévention dépression post-partum

Le rôle et la place de la médecine bucco-dentaire et de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste au sein des exercices coordonnés

L'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé attire de plus en plus. Mais les chirurgiens-dentistes libéraux des territoires ne font pas systématiquement partie des équipes pluriprofessionnelles.

Afin d'**améliorer la connaissance de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste**, l'URPS organise localement des réunions d'information sur « le rôle et la place de la médecine bucco-dentaire et de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste ». Tous les professionnels exerçant au sein du projet de santé ciblé sont conviés à cette réunion, ainsi que les professionnels exerçant à proximité et/ou en étroite collaboration.

Une soirée s'est déroulée au sein de la CPTS d'Ancenis en janvier 2024. Elle était animée par trois chirurgiens-dentistes de la communauté, en présence d'une quinzaine de professionnels du territoire.



2.3 La contribution à l'organisation des soins

La création d'un poste de Chargé de mission en charge des SNP



Dans son rapport publié en 2018, Thomas Mesnier définit les soins non programmés (SNP) comme « ceux devant répondre à une urgence ressentie, mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences ». Ils sont dispensés hors permanence des soins ambulatoires (PDSA), c'est-à-dire entre 8h et 20h en semaine, et le samedi matin.

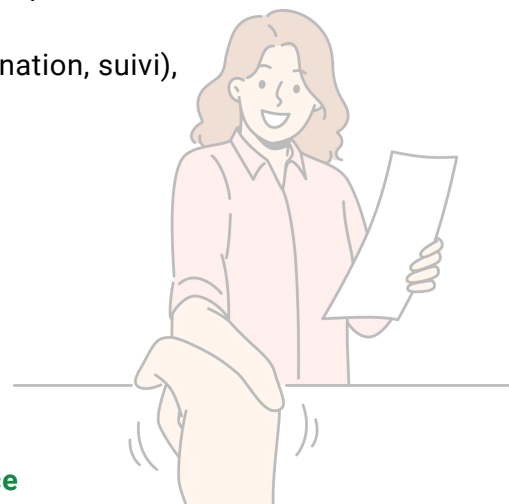
La gestion des urgences dentaires constitue un sujet à part entière sur le territoire national. Dans un contexte de saturation des cabinets dentaires et de difficultés de démographie médicale, l'apport de réponses aux demandes de soins dentaires non programmés constitue une réelle problématique, largement sous-documentée.

C'est dans cette optique que l'URPS des Chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire a fait le choix de créer un poste de Chargé de mission en charge de la thématique des SNP.

Emmanuelle Ernault a ainsi pris ce poste de Chargée de mission au sein de l'URPS au 1^{er} septembre 2024.

Ses attributions sont notamment les suivantes :

- porter la dynamique des SNP dentaires en région Pays de la Loire,
- rencontrer et mobiliser les partenaires (Conseils de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, CPTS, syndicats professionnels...),
- porter les propositions de l'URPS et étudier leur faisabilité auprès des partenaires concernés,
- écrire le(s) projet(s),
- mettre en œuvre et suivre les actions retenues (organisation, coordination, suivi),
- assurer le lien avec le SAS,
- réaliser la/les demande(s) de financement auprès de l'ARS,
- représenter l'URPS sur cette question,
- participer et soutenir la réalisation des autres actions de l'URPS.



TRAVAUX RÉALISÉS



Le recensement des dispositifs SNP existants à ce jour en France

La première mission d'Emmanuelle Ernault a consisté à recenser les dispositifs SNP dentaires existants en France. Ce recensement a permis d'identifier une dizaine de dispositifs (la majorité mise en place par des CPTS) et d'établir ainsi un « catalogue » à disposition des CPTS ou Chirurgiens-dentistes qui seraient en quête d'information sur les structures déjà existantes pour éventuellement s'en inspirer pour leur propre projet de dispositif SNP.

Les réponses aux besoins de SNP sont en effet à créer ou à adapter selon des spécificités propres, sans les calquer strictement à partir d'autres professions de santé ou territoires. Les modalités de réponse apportées doivent être issues de la profession dentaire elle-même, afin de garantir la mise en place d'un dispositif « sur-mesure », susceptible d'emporter l'adhésion du plus grand nombre de praticiens sur le territoire concerné.



La réflexion

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire avec le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Vendée ont décidé il y a deux ans d'initier une réflexion quant à la mise en place de réponses aux besoins de soins non programmés en Vendée.

En effet, la profession - au même titre que d'autres acteurs de santé départementaux - n'a pu que faire le constat des difficultés croissantes d'accès aux soins dentaires pour la population vendéenne. Ces besoins en soins, bien que réels, ne peuvent être mesurés par des données quantifiables.

Le déploiement d'un dispositif de SNP a semblé d'autant plus opportun qu'il s'inscrivait dans une fenêtre d'opportunité : celle de la mise en place de la régulation de la permanence des soins dentaires en Vendée décidée par le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Vendée.

Cette réflexion a été enrichie au gré des échanges réalisés avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet :

- l'Agence Régionale de Santé,
- le service de chirurgie maxillo-faciale / odontologie du Centre Hospitalier Départemental Vendée,
- les sept CPTS,
- les syndicats professionnels de Vendée.

Le dispositif

Cette réflexion a abouti au projet d'expérimentation de soins non programmés dentaires suivant :

- le dispositif de SNP se déploiera au niveau du département de la Vendée sous forme d'une expérimentation pour une durée de douze mois.
- le système fonctionnera sur la base de deux demi-journées de régulation par semaine effectuées par un Chirurgien-Dentiste posté dans les locaux du Centre 15 (SAMU) au CHD à La-Roche-sur-Yon. Ces demi-journées seront positionnées les mardis et jeudis matin.
- si le patient a besoin de soins, le Chirurgien-Dentiste régulateur disposera alors de la combinaison de trois réponses possibles :

MODULE 1 - La présence d'un Chirurgien-Dentiste dans chacun des secteurs de garde à raison de deux demi-journées par semaine, à savoir tous les mardis et jeudis après-midi.

Ces vacations, inspirées du système estival vendéen existant, seront destinées à traiter les urgences, et dans cette configuration, le chirurgien-dentiste soignera le patient mais ne sera pas appelé à le revoir, sauf s'il le décide de lui-même.

Les secteurs de garde ont été redessinés afin de garantir un même nombre de praticiens par secteur, et donc la meilleure égalité possible dans le nombre de vacations annuelles à effectuer par chaque chirurgien-dentiste.

MODULE 2 - Un système d'agendas partagés avec l'ensemble des CPTS de Vendée. Les chirurgiens-dentistes pourront mettre à disposition de la régulation, spontanément et sur la base du volontariat, des rendez-vous dans l'agenda de leur CPTS. Dans ce cas de figure, les chirurgiens-dentistes seront invités à conserver le patient dans leur file active de patientèle.

Ce module repose évidemment sur la bonne volonté des chirurgiens-dentistes et leur envie de répondre à un réel enjeu de santé publique.

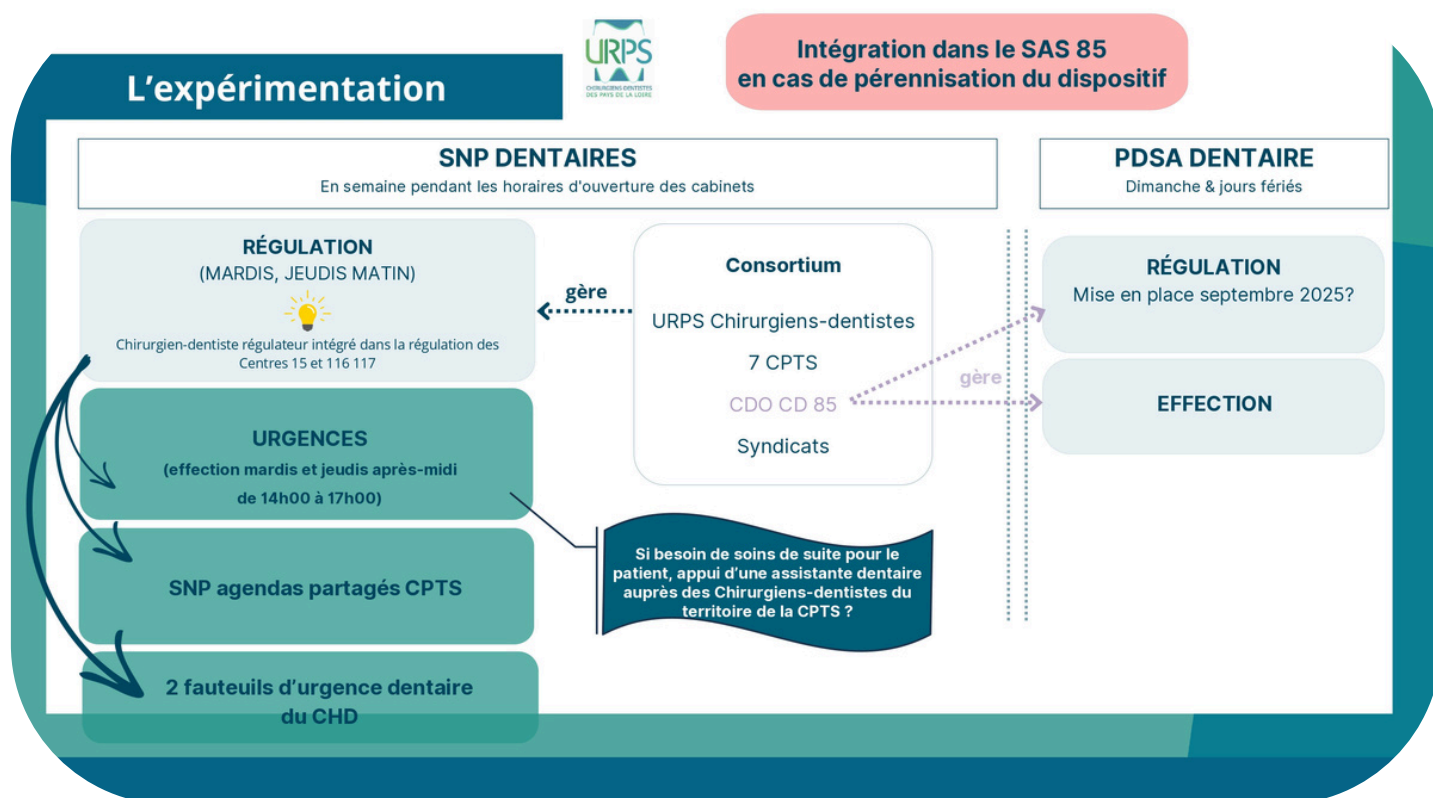
MODULE 3 - Le service de chirurgie maxillo-faciale / odontologie du Centre Hospitalier Départemental Vendée mettra également à disposition de la régulation des créneaux d'urgence.

Dans un premier temps, un appel à candidatures pour des chirurgiens-dentistes régulateurs sera lancé pour la mise en place de la PDSA dentaire.

Une formation sera réalisée par le SAMU 85. Les régulateurs seront dispensés d'effecton.

Les praticiens en orthopédie dento-faciale et autres chirurgiens-dentistes spécialistes, qui ne pourraient être effecteurs SNP faute de disposer du matériel professionnel adéquat, pourront prendre part au dispositif en tant que régulateurs.

Le dispositif fera l'objet d'une évaluation par un cabinet externe, afin de mesurer les besoins en soins non programmés dentaires existants et ceux auxquels le dispositif permettra d'apporter une solution.



Planning

A ce jour, le lancement de l'expérimentation de dispositif de SNP dentaires en Vendée est prévu pour la fin d'année 2025.



Participation à l'actualisation du cahier des charges régional PDSA



Dans 4 départements des Pays de la Loire, à savoir la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne, la démarche de régulation dentaire a été engagée pendant la crise Covid. Cette régulation s'est ensuite poursuivie durant la permanence des soins ambulatoires, en s'inscrivant dans différents cadres juridiques.

- 2 départements (la Loire-Atlantique et la Sarthe) ont démarré un projet de régulation dentaire dans le cadre du SAS.
- 2 départements (le Maine-et-Loire et la Mayenne) se sont portés candidats auprès de l'ARS et ont été retenus pour mettre en place une régulation dans un cadre expérimental au titre de l'article 51.
- 1 département (la Vendée) n'a pas souhaité mettre en place de régulation pendant la PDSA dentaire.

La généralisation de la régulation de la permanence des soins dentaire au niveau régional a impliqué de rédiger et publier une annexe au cahier des charges régional de la PDSA spécifique à la permanence des soins dentaires avant le 25 juin 2025 (fin du cadre transitoire prévu par l'arrêté du 20 février 2024 relatif à l'ouverture d'une période transitoire pour l'innovation).

Des temps de concertation ont ainsi été organisés à compter du mois d'octobre 2024 par les Délégués territoriaux de chaque département afin de rassembler les acteurs concernés par la PDSA dentaire, à savoir les Conseils Départementaux de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, l'URPS Chirurgiens-Dentistes et les SAMUS départementaux.

Ces échanges ont permis de préciser le périmètre des secteurs, les horaires et modalités (tant de régulation que d'effectif) sur lesquels s'exerce cette permanence des soins en tenant compte de l'offre de soins dentaires existante. C'est cette fiche qui, une fois finalisée, sera annexée au cahier des charges régional de la PDSA.



Le comité technique régional zonage chirurgiens-dentistes

Suite à l'entrée en vigueur de la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie signée le 21 juillet 2023, le zonage applicable pour améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires a dû être actualisé afin de tenir compte de l'évolution de la méthodologie et des dernières données disponibles.

A cet effet, le Comité Technique Régional (CTR), composé des représentants de l'Assurance Maladie, du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes s'est réuni pour dresser le bilan du précédent zonage et émettre un avis sur le projet de zonage. Cette rencontre s'est tenue le 18 mars 2024.

L'URPS et le Conseil Régional de l'Ordre (CRO) n'ont pas souhaité valider cette proposition, sur la base des arguments visibles sur la page suivante. Ils ont incité les instances (CATS et CTS) à faire de même. En parallèle, une rencontre avec M. Jérôme Jumel, Directeur Général de l'ARS, était organisée afin d'exposer les raisons de cette désapprobation.

En Mayenne et en Sarthe, les territoires de Laval (53) et La Flèche (72) sont catégorisés en zone intermédiaire. Mais...

Les deux départements sont en **forte tension**, comme le montrent les données suivantes ([Source](#))

	Mayenne (53)	Sarthe (72)	France
CD pour 100.000 hab	34	38,61	69,45
Part des 65 ans et +	11,5%	11%	8%

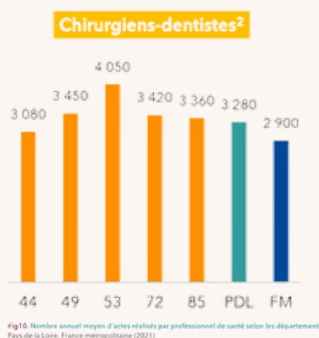
Le nombre de chirurgiens-dentistes pour 100.000 habitants dans ces territoires est nettement **inférieur à la moyenne nationale**.

Des **départs en retraite** sont prévus :

- 5 entre janvier et juin 2024 en Mayenne
- 40 entre 2023 et 2027 en Sarthe

Le reste de chacun de ces deux départements est classé en zone sous-dotée ou très sous-dotée et **l'accès aux soins y est difficile**.

En Mayenne, le nombre annuel moyen d'actes réalisés par professionnel de santé est bien supérieur à celui des autres départements de la région, et aux moyennes régionale et nationale (*Cf. graphique ci-contre*). Ce chiffre montre que les **professionnels travaillent plus**, ce qui présume une **plus forte pression** ([Source](#))



Le **TVS de Laval** est le **plus grand TVS de la Mayenne** (81.793 habitants). Il compte **39 chirurgiens-dentistes** (avec un changement d'activité en prévision pour un praticien en juin) répartis comme suit : 1 chirurgien-dentiste « institutionnel », 6 chirurgiens-dentistes exclusifs et 8 orthodontistes, soit seulement **24 praticiens en omnipratique**. Il est quand même classé en zone intermédiaire.

En Sarthe, le TVS de La Flèche (23.690 habitants) est situé dans le sud du département. Il compte **12 praticiens** (11 depuis début janvier) **qui n'exercent pas tous en omnipratique** (implantologie, parodontologie, orthodontie). Si ce territoire reste en zone intermédiaire, un des cabinets de groupe (6 praticiens) risque de déménager dans une zone très sous-dotée, classée aussi en ZRR. La DT ARS 72 est au fait de cette situation (une réunion a eu lieu concernant le souhait d'agrandissement de ce cabinet dentaire en 2023 et ce point a été évoqué).

L'**épuiement** des chirurgiens-dentistes est présent et représente un **risque sur la qualité des soins**.

Ces deux territoires empêchent les deux départements de passer en zones très sous-dotées. Ce passage permettrait d'envoyer un message fort de soutien aux praticiens en exercice, tant moral que financier. En effet, la catégorisation en zone très sous-dotée donne accès aux contrats d'aide à l'installation et au contrat d'aide au maintien inscrit dans la convention, organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie.

Point de comparaison : en Indre (région Centre Val de Loire), le territoire est entièrement très sous-doté, alors que la densité de praticiens est de 39,53 pour 100.000 (soit plus élevée que la Mayenne et la Sarthe).



L'URPS et le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes ne souhaitent pas valider cette proposition et incitent toutes les instances de l'ARS Pays de la Loire et conventionnelles à manifester leur désaccord en votant contre cette proposition de zonage.



2.4 La contribution à la formation initiale



Le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

Le CESP propose aux étudiants une allocation de 1200 € brut chaque mois. En échange, ils s'engagent, pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils ont perçu l'allocation, et pour 2 ans minimum, à exercer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Comme chaque année, l'URPS a participé à la commission de sélection des étudiants candidats au CESP. En 2024, 6 étudiants ont déposé une candidature. Un classement a été effectué et tous les dossiers ont été acceptés.

Création d'un Enseignement Libre Choix (ELC) pour les étudiants

Améliorer l'insertion professionnelle des futurs praticiens chirurgiens-dentistes est l'un des axes de travail de l'URPS et de l'UFR d'odontologie de Nantes. L'expérimentation « parrainage », mise en place au second semestre de l'année universitaire 2022-2023, a permis à des étudiants volontaires de passer du temps dans des cabinets dentaires de la région.

Fort de cette expérience et des retours positifs des étudiants volontaires et des praticiens participants, l'URPS et l'UFR ont souhaité aller plus loin. Un Enseignement Libre Choix (ELC) a donc été créé.

En effet, au cours de son cursus, l'étudiant en odontologie est amené à réaliser 4 ELC (un par an, à choisir parmi 10) entre la seconde et la cinquième année. Chaque ELC équivaut à 6 demi-journées par an.

L'UFR et l'URPS souhaitent proposer un ELC d'immersion professionnelle à 10 étudiants par année d'étude, soit 40 étudiants, pour l'année universitaire 2024/2025 (10 en deuxième année, 10 en troisième, 10 en quatrième et 10 en cinquième). Les étudiants de 2^e et 3^e année observeront le travail de l'assistante dentaire et la vie du cabinet ; les étudiants de 4^e et 5^e année se concentreront sur l'observation du travail du praticien.

Cet ELC a été proposé, de manière expérimentale, aux étudiants dès la rentrée universitaire 2024. Une trentaine se sont montrés intéressés. En parallèle, un appel à candidature a été adressé à tous les praticiens de la région. 90 chirurgiens-dentistes se sont portés volontaires pour accueillir des étudiants.





Réflexion autour de la création d'un statut de Maître de Stage Universitaire

L'UFR d'Odontologie de Nantes a candidaté auprès de l'ARS Pays de la Loire pour être région pilote du projet de mise en place des Maîtres de stage universitaires (MSU). L'URPS et les Conseils de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire ont été sollicités pour participer à cette réflexion. Cette action vise dans un premier temps à créer un réseau de MSU en région, en privilégiant les zones sous et très sous-dotées. A ce titre, plusieurs réunions se sont tenues en 2024.

Les Oraux Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) / Licence Accès Santé (LAS)

L'accès aux études d'odontologie s'effectue via le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ou la Licence Accès Santé (LAS). À la fin de ces cursus, les étudiants sont amenés à passer un oral.

Pour organiser ces oraux, l'UFR d'Odontologie recherche des chirurgiens-dentistes en exercice. L'URPS a de nouveau relayé l'appel à volontaires. En janvier, 7 praticiens s'étaient portés volontaires pour constituer les jurys d'examen de ces oraux.

5 chirurgiens-dentistes ont participé. Les membres du jury réalisent des vacations d'une demi-journée. Au total, ces 5 praticiens ont réalisé, en cumulé, 10 demi-journées.



Intervention de l'URPS dans la formation initiale

Le Dr Brachet intervient tous les ans en début d'année universitaire afin de présenter aux étudiants de 6^{ème} année :

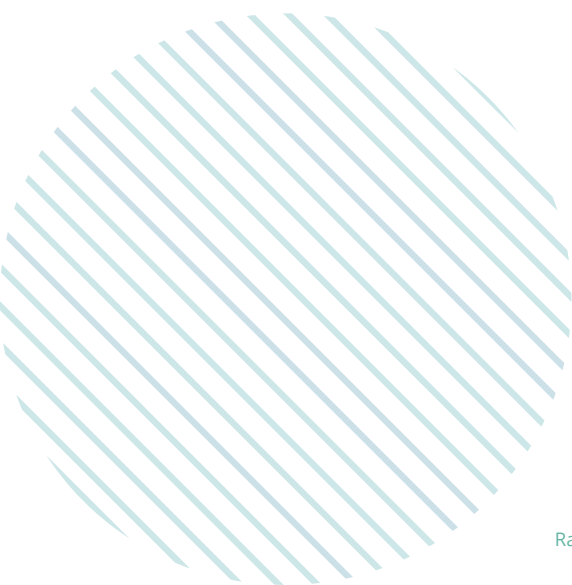


le fonctionnement et le rôle des URPS



le fonctionnement et l'organisation des ARS, ainsi que la démocratie en santé

Une intervention est également organisée en septembre auprès des étudiants afin d'aborder la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie. Le Dr Dias et le Dr Labour se sont chargés de réaliser cette présentation.



2.5 L'interprofessionnalité : la place de l'URPS dans l'InterURPS Pays de la Loire



L'association InterURPS Pays de la Loire regroupe depuis 2019, toutes les URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Médecins Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes et Sages-Femmes, Pharmaciens).

Elle permet **d'échanger sur des thèmes et des projets communs aux Unions, et d'appuyer le développement de l'exercice coordonné en région.**

L'URPS prend toute sa place dans le fonctionnement de l'Association :

- le Dr Brachet, tout comme les autres présidents des URPS Pays de la Loire, siège au Conseil d'Administration, qui se réunit tous les mois.
- il participe également, deux fois par mois, au « Quintet », instance de suivi pour l'animation du pôle CPTS et du Service d'Accès aux Soins.
- la fonction de Trésorier de l'interURPS est déléguée à l'URPS Chirurgiens-Dentistes. Celle-ci est assurée par le Dr Boccara.

Le développement de l'exercice coordonné en Pays de la Loire : le pôle CPTS

L'interURPS accompagne depuis 2018 la création des CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie. Ses missions sont de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS
- faciliter la communication entre les CPTS
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateur ou de chargé de mission
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire

Ce pôle est piloté par les salariées de l'interURPS dédiées à ces missions, accompagné par les élus du « Quintet ».

Séminaire InterURPS



Le 26 juin 2024 s'est déroulé le séminaire annuel InterURPS à Terra Botanica (49). Organisé par les URPS des Pays de la Loire, il s'adresse à l'ensemble des élus de chaque Union. Des partenaires sont également conviés.

En 2024, le thème retenu était « **pour un exercice libéral écoresponsable** ».

Au programme :



Séminaire InterURPS
25.06.2024 - 10h30 à 16h30

Pour un exercice libéral écoresponsable

 **De 10h00 à 10h30 : accueil café**

De 10h30 à 10h45
Mot d'accueil - Élus InterURPS

De 10h45 à 11h00
Ouverture de la journée

- Monsieur Patrick BERRY – Sociologue consultant en promotion de la santé et études environnementales

De 11h00 à 12h30
Table ronde – Regards croisés
« Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle »

 **De 12h30 à 14h00 : cocktail déjeunatoire**

De 14h00 à 16h00
Atelier au choix

- **Atelier 1**
« Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé »
- **Atelier 2**
« Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique »

De 16h00 à 16h20
Synthèse de notre Grand Témoin

- Monsieur Patrick BERRY

De 16h20 à 16h30
Conclusion de la journée

Terra Botanica
Route d'épinard - 49000 Angers



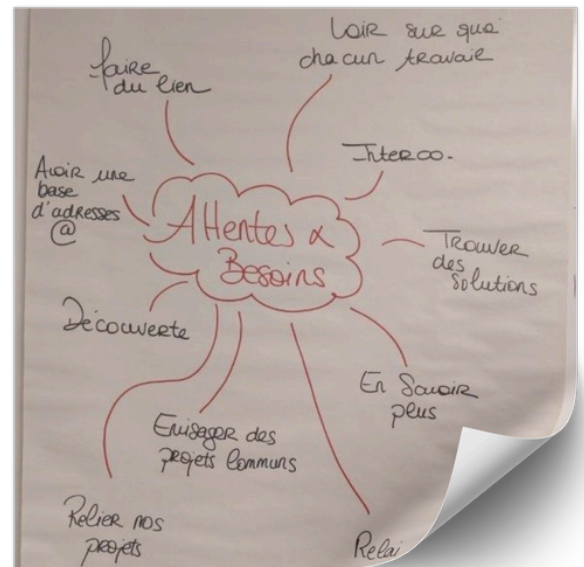
Séminaire avec les coordinateurs des CPTS de la région

Sur proposition des coordinateurs et chargés de mission des URPS de la région, deux séminaires avec les coordinateurs départementaux des CPTS se sont déroulés le 26 novembre (en Loire-Atlantique) et le 10 décembre 2024 (dans le Maine-et-Loire).

Au programme de ces journées :

- présenter les missions des URPS
- discuter d'une articulation possible entre URPS et CPTS sur certains projets
- favoriser les liens entre URPS et CPTS

Le 26 novembre, tous les coordinateurs et chargés de mission des URPS, ainsi qu'une grande partie des salariés des CPTS (coordinateurs, chargés de mission, chargés de communication) étaient réunis à Nantes. La journée a été riche et dynamique.



Le 10 décembre, à Angers, 7 représentants des URPS et toutes les CPTS du Maine-et-Loire se sont rencontrés. Là encore, la journée fut constructive.

Les journées de Sarthe/Mayenne et de Vendée auront lieu en 2025.





Le mois de la cybersécurité s'est tenu en octobre. Dans l'objectif de sensibiliser à la cybersécurité et mieux comprendre les menaces, l'InterURPS a fait paraître le guide des bonnes pratiques en sécurité informatique pour les professionnels de santé.

Chaque semaine, l'URPS Chirurgiens-Dentistes a sensibilisé les praticiens, en réalisant une série de publications, en lien avec :

-  la protection du poste de travail
-  la protection des données de santé
-  la communication des données de santé

Le guide est disponible sur notre site Internet. Il sera adressé à tous les chirurgiens-dentistes en 2025.



- **PROTÉGER VOS DONNÉES SENSIBLES**
- **APPLIQUER DES MESURES D'HYGIÈNE NUMÉRIQUE**
- **RÉAGIR EN CAS DE CYBERATTAQUE**

TOUS CYBER VIGILANTS!

Le dispositif SEGUR amorce un virage numérique essentiel à l'évolution de notre système de santé actuel. L'identification, l'échange, le partage de l'information sont des points capitaux à une meilleure prise en charge de nos patients.

Les professionnels adoptent de nouveaux outils dans leur exercice au quotidien. Cela implique également un devoir de protection des données personnelles, encadré par des directives européennes (RGPD).

MSSanté,
cyberattaque,
RGPD,
DMP,...

Par ses missions, votre InterURPS des Pays de la Loire s'inscrit dans le développement du numérique en santé depuis de nombreuses années. C'est pourquoi nous souhaitons vous accompagner dans le **déploiement des systèmes de partage informatique et leur sécurisation.**

Les cyberattaques se multiplient, votre activité peut en être impactée de façon irréversible... **les bons réflexes sont indispensables !**

Ce livret a été pensé pour vous aider à **prévenir** et à **lutter** contre ces menaces potentielles.

Bonne lecture !

1 PROTÉGER SON POSTE DE TRAVAIL

Maîtriser l'accès physique au lieu d'exercice

Même si une cyberattaque « physique » est peu probable, il est plus facile d'accéder aux données à proximité de l'ordinateur. **Ne tentons pas les personnes trop curieuses.**



PROTÉGER l'accès au poste de travail en cas d'absence.

PROSCRIRE l'écriture de mots de passe sur des supports non sécurisés.



SÉCURISER l'accès aux données en verrouillant le poste de travail.

CACHER l'écran avec un filtre confidentialité.





3. La représentation de l'Union

3.1 Auprès des Instances

Les élus représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé. Ils participent à la démocratie en santé « démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation¹ ».

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est un **organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en place de la politique régionale de santé**. Elle répond à des demandes d'avis de la part du Directeur de l'ARS concernant les différentes décisions à prendre. Elle est constituée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, et de commissions spécialisées : prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers.

En 2024, l'URPS a siégé à l'assemblée plénière et à la commission permanente. Le **Dr Brachet a participé à 7 réunions**, au cours desquelles ont été abordés, par exemple :

- les zonages des différentes professions en région
- l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les ressources humaines en santé (PlaM).

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Le CTS est à la fois le « lieu et l'instance qui garantit un **exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et celui qui garantit la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation² ».

L'URPS est titulaire au sein des **CTS du Maine-et-Loire, de Mayenne et de Vendée**. Elle est suppléante au CTS de la Sarthe.

A ce titre, les Drs Abraham, Martin, Brachet et Deligny ont participé à plusieurs réunions dans chacun de leur département.

Le handicap, la santé mentale, les zonages, le numérique ou la santé environnementale sont des sujets qui ont été abordés.



¹ Extrait de <https://www.ars.sante.fr/index.php/quest-ce-que-la-democratie-en-sante-3?parent=4203> le 22/02/2022

² Extrait de <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-conseils-territoriaux-de-sante-3> le 22/02/2022

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)

« Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de **partager un diagnostic** et de **construire une réflexion prospective** sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le **développement des exercices regroupés** des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres. Il émet également un avis sur les projets de maisons de santé ».

Les Présidents des URPS y sont membres de droit. Le Dr Brachet a participé à **une réunion en 2024**.

Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département. Ils ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS est membre de ces comités. En 2024, **12 réunions ont eu lieu**.

Département	Représentant	Dates
Loire-Atlantique	Dr Dyna Boccara	28/3-13/6-5/9-3/10
Maine-et-Loire	Dr Judith Abraham	14/3-18/4-30/5-19/9-12/12
Mayenne	Dr Sophie Isabelle Martin	9/4-23/5
Sarthe	Dr Xavier Deligny	9/4

Le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

« Dans chaque département, un comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect d'un cahier des charges régional¹ ». L'URPS est membre des comités de Loire-Atlantique, de Mayenne, du Maine et Loire et de Vendée.

L'URPS est membre des comités de Loire-Atlantique, de Mayenne, du Maine-et-Loire et de Vendée.
5 réunions se sont déroulées en 2024, auxquelles ont participé les Drs Abraham, Brachet et Martin.

¹ Extrait du décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

3.2 Auprès des partenaires

Le Grades Pays de la Loire et le numérique en région



Le Grades e-santé est le groupement régional d'appui au développement de la e-santé dans les Pays de la Loire. Il a notamment en charge la mise en œuvre des politiques numériques de santé de la région.

L'URPS est membre du comité stratégique et a participé à plusieurs réunions en 2024.

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS)



L'ORS est **chargé de produire et de mettre à disposition des données sur l'état de santé des habitants** de la région des Pays de la Loire et ses déterminants.

Le Dr Brachet est Président de l'ORS et a participé, à ce titre, à plusieurs réunions en 2024.

Réunion avec les Conseils Départementaux et Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes

L'URPS a organisé une rencontre avec les Conseils régional et départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes le 28 mai 2024. Les Conseils départementaux de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Sarthe, ainsi que le conseil régional étaient représentés. La réunion s'est centrée sur la question des soins non programmés en dentaire.

Les caractéristiques de la région sur l'accès aux soins ont été rappelées, pour évoquer ensuite les organisations existantes en médecine générale, comme :

- l'organisation et la gestion de la PDSA.
- les agendas partagés proposés par les CPTS. Ces agendas est accessible par chaque professionnel qui y inscrit ses créneaux libres. Le régulateur du Centre 15 peut alors proposer ce créneau au patient qui en a besoin.
- les centres de soins non programmés en Vendée, accessibles en semaine et les jours ouvrables.

Un focus a été effectué sur les organisations existantes en dentaire. En Vendée, une organisation estivale existe : tous les jours de la semaine (soit 5 demi-journées au total) en juillet et en août, un chirurgien-dentiste est chargé de recevoir les urgences et soins non programmés dans chaque secteur de garde. L'organisation est portée par le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Vendée.





L'URPS est **membre d'ACSODENT** et **siège au Conseil d'Administration**.

Intervention lors du congrès de l'UFSBD

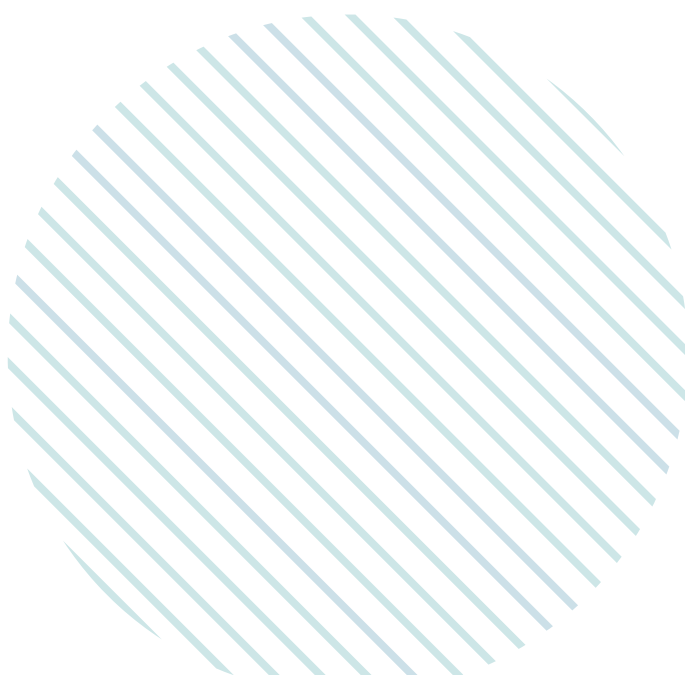
Le 7 juin 2024, le Dr Brachet, Vincent Le Gloahec et Anne-Laure Le Ny (animatrice du pôle CPTS à l'InterURPS Pays de la Loire) sont intervenus lors du congrès annuel de l'UFSBD (Union française pour la santé bucco-dentaire) à l'UFR d'odontologie de Nantes.

L'intervention visait à aborder les enjeux et les actions en cours pour structurer la dynamique interprofessionnelle au sein des CPTS, ainsi que les potentialités de coopération pour les associations de promotion en santé. Des initiatives spécifiques menées localement ont été présentées ainsi que les aspects plus généraux liés aux CPTS.



Réunion avec l'ARS Pays de la Loire

A la demande de l'ARS Pays de la Loire, une réunion avec les acteurs de la prévention bucco-dentaire s'est tenue le 14 octobre. Son objectif était de partager le bilan des actions menées sur ce champ et d'identifier des nouveaux travaux prioritaires.



3.3 Pour l'organisation territoriale & les nouveaux modes d'exercice

Association des Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

L'association est chargée d'accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en équipe de soins primaires dans la région. Toutes les URPS sont membres du Conseil d'Administration.

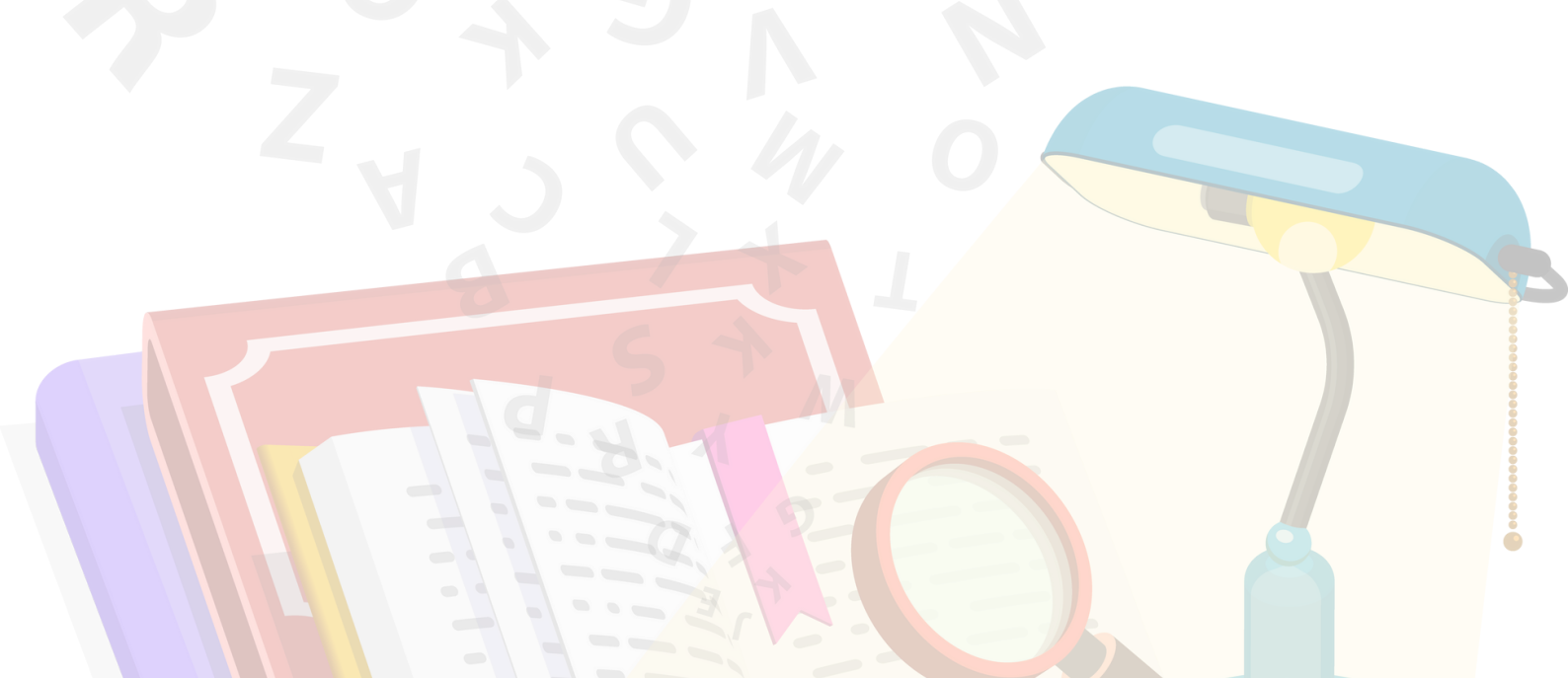


Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

1

 Rôle des DAC	Les DAC viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes.
 Organisation	Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs dispositifs en un interlocuteur unique.
 Implication URPS	L'Inter-URPS et l'URPS Chirurgiens-Dentistes participent aux gouvernances des DAC existants ou à créer.
 Représentation terrain	• Dr Deligny → représentant au GIP DAC 72 • Dr Dias → participation à l'AG du DAPS 85

¹ <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/structures-de-soins/les-dispositifs-d-appui-a-la-coordination-dac/>



4. Glossaire

SNP = Soins non programmés

CPTS = Communauté professionnelle territoriale de santé

HPV = Papillomavirus humain

UFSBD = Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

SSIAD = Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

BPCO = Bronchopneumopathie chronique obstructive

CRATB = Centre Régional en Antibiothérapie

PRIMO = La mission PRIMO a pour objectif de surveiller et prévenir la résistance aux antibiotiques et les infections associées aux soins, en soins de ville et en secteur médico-social

Shift Project = Association loi 1901 d'intérêt général, guidée par l'exigence de la rigueur scientifique dont la mission consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique

